

Comment les nouvelles exigences productives transforment-elles les relations de travail ?

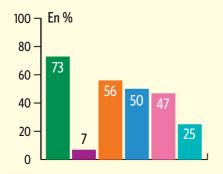
A Le télétravail

DOCUMENT 8

Le télétravail se popularise

Depuis les ordonnances dites Macron, publiées au JO en septembre 2017, le télétravail peut être pratiqué à titre occasionnel et la conclusion d'un accord collectif encadrant son recours n'est notamment pas obligatoire.

Les raisons qui ont motivé la mise en place du télétravail



- Volonté de limiter les effets négatifs de l'éloignement domicile/travail pour les salariés
- Volonté politique de l'entreprise de développer de nouvelles formes d'organisation du travail
- Répondre à des situations exceptionnelles (retrait de permis de conduire, grève des transports, enfant malade, salarié aidant...)
- Développer l'attractivité de l'entreprise
- Demande générale des salariés en direct ou via les institutions représentatives du personnel
- Améliorer la productivité



Source : Synthèse du benchmark télétravail réalisé par l'Association nationale des DRH entre le 11 avril au 7 mai 2019 auprès de 295 répondants.

DÉFINITION

Télétravail: désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication (art. L. 1222-9 du code du Travail).

- 1 Listez les avantages du télétravail pour les salariés.
- 2 Pourquoi le télétravail est-il en progression dans les organisations?

B Le travail collaboratif

DOCUMENT 9 La culture de la collaboration en progrès dans les entreprises

Travail d'équipe, innovation, coopération, partage de compétences... Comment définir le collaboratif en entreprise ? Pour 51 % des salariés interrogés, le collaboratif est avant tout un état d'esprit et des valeurs. Pour un salarié sur quatre, c'est aussi une façon innovante de traiter des sujets (26 %) et un mode de coopération avec les parties prenantes externes (23 %). [...] Qu'il s'agisse de modes de fonctionnement,



d'interactions, ou de partage, la culture de la collaboration est en tout cas en progression. 58 % des salariés jugent la culture de la collaboration en progrès dans leur entreprise, un chiffre qui atteint 73 % chez les cadres et 69 % chez les moins de 35 ans.

Étude Ipsos, www.bnpparibas.fr, 2018.

DÉFINITION

Coworking: mise en commun d'espace, de services et d'équipements permettant à ses utilisateurs de travailler dans les meilleures conditions possibles.

- 1 En quoi consiste le travail collaboratif? Illustrez votre réponse.
- Quels bénéfices les organisations peuventelles retirer du travail collaboratif?